

MODALITÉS DE L'ÉLECTION

QUI VOTE ?

→ De la 6^e à la Terminale
Tous les collégiens et lycéens habitant Andrésey

QUAND ET OÙ VOTER ?

→ **Le lundi 11 avril de 16 h 30 à 19 h 30**
à l'Hôtel de ville,
à l'Espace de Vie Sociale des Charvaux,
à l'accueil Andrésey Jeunesse
(complexe sportif Stéphane-Diagana)
pour les lycéens et les collégiens non scolarisés à Andrésey.
→ **Le mardi 12 avril de 10 h à 17 h**
au collège Saint-Exupéry,
pour ceux qui y sont inscrits.
→ **En ligne les 11 et 12 avril sur Pronote**
pour les lycéens scolarisés à Jules-Ferry.

COMMENT VOTER ?

- 1. Les électeurs présenteront :**
leur carnet de correspondance ou leur pièce d'identité.
- 2. Dans l'isoloir ou en ligne,**
ils cocheront les noms des candidats qu'ils souhaitent élire (16 maximum).
- 3. Bon à savoir**
1 bulletin = 1 vote,
1 bulletin déchiré, marqué, raturé = vote nul

DURÉE DU MANDAT

Vous êtes élus pour 2 ans

CALENDRIER ÉLECTORAL

Les échéances à retenir

Dépôt des candidatures :
→ jusqu'au samedi 2 avril

Campagne électorale :
→ du 28 mars au 8 avril

Dates de l'élection :
→ lundi 11 et mardi 12 avril

Annonce des résultats :
→ mercredi 13 avril

Intégration des conseillers :
→ samedi 16 avril

Installation du
Conseil Municipal des Jeunes :
→ mercredi 20 avril



Collégien ou lycéen, tu souhaites t'investir dans l'animation et l'administration de ta commune : candidate !

ÉLECTIONS 2022-24



4 # INSTALLATION
20 AVRIL

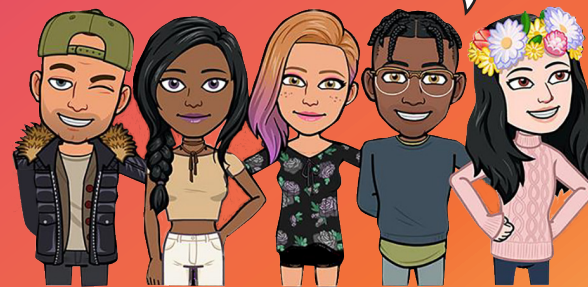
3 # ÉLECTIONS
LES 11 ET 12 AVRIL

CONSEIL MUNICIPAL des jeunes

1 # CANDIDATURE
DU 14 MARS
AU 2 AVRIL

Tu es collégien ou lycéen ;
candidate ou vote pour
qui te représentera au
mieux.

2 # CAMPAGNE
DU 28 MARS
AU 8 AVRIL

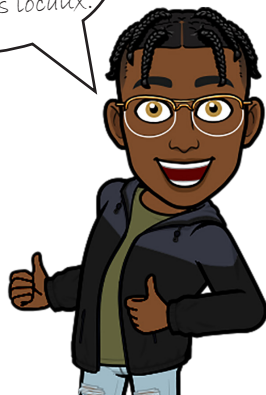


Le Conseil municipal des Jeunes est un espace d'expression citoyenne dédié à la jeunesse andrésienne. **Les 16 conseillers juniors, collégiens et lycéens sont élus** pour s'impliquer individuellement et collectivement dans la vie démocratique locale. Ils ont pour mission de porter la parole des jeunes habitants de la commune, de représenter la jeunesse lors de cérémonies officielles, de créer et réaliser ensemble (soutenus par le service Andrésy jeunesse) des projets par, pour et avec les jeunes (événements festifs, sportifs, culturels, solidaires, entretien des liens intergénérationnels, prévention de l'environnement, développement durable, etc.), de proposer des idées et donner des avis consultatifs au Conseil Municipal. Le CMJ exerce ses fonctions sous la responsabilité de Ludovic Lauby, maire-adjoint délégué à l'Enfance, la Jeunesse et l'Animation socioculturelle. En renouvelant ses membres tous les deux ans, le CMJ entretient sa dynamique. Cette nouvelle campagne doit être propice à l'émergence de nouveaux acteurs et de projets utiles à l'amélioration de la vie quotidienne dans notre commune. **Alors, pourquoi pas vous ?**

POURQUOI devenir conseiller municipal des jeunes ?

- Pour s'exprimer et porter la parole des autres,
- pour s'initier à l'exercice de la démocratie représentative locale,
- pour découvrir le fonctionnement institutionnel républicain (mairie, intercommunalité, sénat, assemblée nationale...),
- pour réaliser ensemble des projets d'animation et d'entretien des liens sociaux sur toute la commune.

Participez activement à la vie de la ville, en partenariat avec les élus seniors, les associations et commerçants locaux.



CAMPAGNE ÉLECTORALE

Comment présenter votre programme ?

→ **Dates de campagne :**
du 28 mars au 8 avril
C'est le moment de rédiger votre profession de foi.
Pour cela, il vous faudra :

Formuler

des propositions utiles pour l'ensemble des jeunes andrésiens

créer

des supports de campagne pour faire connaître vos idées

QUI POUR VOUS AIDER ?

Le service Andrésy Jeunesse, situé au complexe Stéphane-Diagana vous accueille pour échanger, rédiger, créer, imprimer et diffuser – au sein du collège Saint-Exupéry et du lycée Jules Ferry – votre programme.

IMPORTANT

L'affichage et la diffusion de documents de campagne sont soumis à l'acceptation du principal du collège Saint-Exupéry, de la proviseure du lycée Jules Ferry, et du maire adjoint chargé du Conseil Municipal des Jeunes.

Les animateurs du Service Andrésy jeunesse sont à ton écoute !

